

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 20999 Numéro SIREN : 433 932 811 Nom ou dénomination : BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A.)
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2023 sous le numéro de dépôt 23396

ETATS FINANCIERS DE

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

31 DECEMBRE 2022

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel	-	-	-	-
Autres Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Participations selon la méthode de meq	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	24 021 384,02	-	24 021 384,02	72 741 179,95
Autres Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations financières	24 021 384,02	-	24 021 384,02	72 741 179,95
TOTAL Actif Immobilisé (II)	24 021 384,02	-	24 021 384,02	72 741 179,95
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production biens	-	-	-	-
En-cours de production services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stocks	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Clients et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	1 244 299,26	-	1 244 299,26	1 761 753,50
Capital souscrit - appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	1 244 299,26	-	1 244 299,26	1 761 753,50
Valeurs mobilières de placement:	-	-	-	-
dont actions propres	-	-	-	-
dont autres titres	-	-	-	45 730 716,83
Disponibilités	1 088 156,37	-	1 088 156,37	30 970 427,27
TOTAL Disponibilités	1 088 156,37	-	1 088 156,37	76 701 144,10
Charges constatées d'avance	-	-	-	885 608,33
TOTAL Actif Circulant (III)	2 332 455,63	-	2 332 455,63	79 348 505,93
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (V)	-	-	-	-
Écarts de conversion - Actif (VI)	0,01	-	0,01	0,01
TOTAL Général (I + II + III + IV + V + VI)	26 353 839,66	-	26 353 839,66	152 089 685,89

BILAN - PASSIF

BILAN - PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
	Brut	Net
Capital social ou individuel dont versé:	24 040 000,00	24 040 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	-	-
Réserve légale	2 322 536,56	2 322 536,56
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
TOTAL Réserves	2 322 536,56	2 322 536,56
Report à nouveau (d)(o)	- 2 241 370,21	- 6 222 083,71
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (e)	1 971 940,63	3 980 713,50
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL Capitaux propres (I)	26 093 106,98	24 121 166,35
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
TOTAL Autres fonds propres (II)	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL Provisions pour risques et charges (III)	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 468,99	118 834 032,93
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs:	-	-
TOTAL Dettes financières	1 468,99	118 834 032,93
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	-	-
Dettes fiscales et sociales	8,00	2 459 456,38
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-
Autres dettes	259 255,69	894 666,58
TOTAL Dettes d'exploitation	259 263,69	3 354 122,96
Produits constatés d'avance	-	2 913 793,35
TOTAL Dettes (IV)	260 732,68	125 101 949,24
Écarts de conversion Passif (V)	-	2 866 570,30
TOTAL Général (I + II + III + IV + V)	26 353 839,66	152 089 685,89

COMPTE DE RÉSULTAT 1/2

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2022			31/12/2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	-	-	-	-
Production vendue services	-	-	-	-
Chiffres d'affaires nets	-	-	-	-
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-	-	-	-
Autres produits	-	-	1 093 794,00	1 200 002,72
Total des produits d'exploitation (I)	-	-	1 093 794,00	1 200 002,72
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	-	-	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	-	-	-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	-	-	126 921,27	270 925,25
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	15 917,00	268 535,73
Salaires et traitements	-	-	-	-
Charges sociales	-	-	-	-
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	-	-
		Dotations aux provisions	-	-
	Sur actif circulant : dotations aux provisions		-	-
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		-	-
Autres charges	-	-	120,49	133 806,52
Total des charges d'exploitation (II)	-	-	142 958,76	673 267,50
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-	-	1 236 752,76	526 735,22
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	-	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-	-	-
Produits financiers de participations	-	-	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	4 168 565,53	5 173 196,15
Reprises sur provisions et transferts de charges I	-	-	-	-
Différences positives de change	-	-	19 352,77	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Total des produits financiers (V)	-	-	4 187 918,30	5 173 196,15
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-	1 766 472,22	2 686 408,49
Différences négatives de change	-	-	-	43 636,75
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Total des charges financières (VI)	-	-	1 766 472,22	2 730 045,24
RÉSULTAT FINANCIER	-	-	2 421 446,08	2 443 150,91
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-	-	1 184 693,32	2 969 886,13

COMPTE DE RÉSULTAT 2/2

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Total des produits exceptionnels (VII)	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 426,18	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
Total des charges exceptionnelles (VIII)	16 426,18	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	- 16 426,18	-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	-	-
Impôts sur les bénéfices (X)	- 803 673,49	- 1 010 827,37
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	3 094 124,30	6 373 198,87
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 122 183,67	2 392 485,37
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	1 971 940,63	3 980 713,50

1. RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de 31 décembre 2022 sont établis sur la base de la continuité d'activité.

"Les comptes au 31/12/2022 ont été arrêtés selon les principes et méthodes comptables définis par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées sont identiques à celles utilisées dans les comptes annuels au 31 décembre 2022.

Dans l'hypothèse où un événement n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survient entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, une information est donnée dans l'annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

a/ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations).

b/ Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements

Les biens sont amortis selon la méthode linéaire sur leurs durées probables d'utilisation :

- Logiciels : 1 an

Immobilisations corporelles

a/ Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur coût réévalué.

Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération.

b/ Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements

Les biens sont amortis suivant le mode linéaire ou dégressif sur leurs durées probables d'utilisation:

- Agencements et installations : 5 ou 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de bureau : 10 ans.

Immobilisations financières

TITRES DE FILIALES ET DE PARTICIPATION

a/ Définition

Ce sont des participations pour lesquelles la société dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices présentant un caractère stratégique pour le développement des activités.

Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle est supérieur à 10%.

a/ Coût d'entrée

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur coût historique (valeur d'acquisition ou d'apport).

Les frais accessoires d'achat sont comptabilisés en charges.

c/ Comptabilisation des cessions

Pour la détermination du résultat lors des cessions il est retenu la méthode "premier entré, premier sorti".

Les frais de cession s'imputent sur le prix de vente.

La moins-value du titre cédé figure dans le compte de résultat en "charges exceptionnelles sur opérations en capital" et la plus-value du titre cédé en produits exceptionnels sur opérations en capital.

Les reprises de dépréciation des titres lors des cessions ou liquidations sont comptabilisées en produits exceptionnels sous la rubrique "reprise de dépréciation".

d/ Évaluation des titres à la clôture

Les titres de participation sont évalués individuellement à leur valeur d'utilité.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les reprises de dépréciation calculées sur le stock de titres à la clôture par rapport à la valeur d'inventaire sont enregistrées en produits financiers symétriquement aux provisions de dépréciation qui sont enregistrées en charges financières.

e/ Comptabilisation des revenus

Les dividendes reçus sont comptabilisés au compte de résultat lorsqu'ils sont perçus.

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

a/ Définition

Ce sont les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement.

b/ Coût d'entrée

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont comptabilisés pour leur coût historique (valeur d'acquisition ou d'apport). Les frais accessoires d'achat sont comptabilisés en charges.

c/ Comptabilisation des cessions

Pour la détermination de résultat lors des cessions il est retenu la méthode "premier entré, premier sorti".

Les frais de cession s'imputent sur le prix de vente.

Les reprises de dépréciation des titres lors des cessions ou liquidations sont comptabilisées en produits financiers sous la rubrique "reprise de dépréciation".

d/ Évaluation des titres à la clôture

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de clôture du mois de décembre.

Les moins-values latentes sont calculées individuellement et donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les reprises de dépréciation calculées sur le stock de titres à la clôture par rapport à la valeur d'inventaire sont enregistrées en produits financiers symétriquement aux dotations de dépréciation qui sont enregistrées en charges financières.

3. Immobilisations financières (suite)

AUTRES TITRES IMMOBILISES

a/ Définition

Ce sont des actions et valeurs assimilées que la société entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

b/ Coût d'entrée

Les autres titres immobilisés sont comptabilisés pour leur coût historique (valeur d'acquisition ou d'apport).

Les frais accessoires d'achat sont comptabilisés en charges.

c/ Comptabilisation des cessions

Pour la détermination de résultat lors des cessions il est retenu la méthode "premier entré, premier sorti".

Les frais de cession s'imputent sur le prix de vente.

La moins-value du titre cédé figure dans le compte de résultat en "charges exceptionnelles sur opérations en capital" et la plus-value du titre cédé en "produits exceptionnels sur opérations en capital".

Les reprises de dépréciation des titres lors des cessions ou liquidations sont comptabilisées en produits financiers sous la rubrique "reprise de dépréciation".

d/ Évaluation des titres à la clôture

Les autres titres immobilisés sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de réalisation. Cette dernière est déterminée à partir de l'un des deux critères suivants :

- . Méthode d'évaluation multi-critères (comme la situation nette de l'entreprise, ses perspectives économiques..)

- . Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros sont évaluées par référence au cours de la dernière bourse du mois de décembre.

Les moins-values latentes sont calculées individuellement et donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les reprises de dépréciation calculées sur le stock de titres à la clôture par rapport à la valeur d'inventaire sont enregistrées en produits financiers symétriquement aux dotations de dépréciation qui sont enregistrées en charges financières.

e/ Comptabilisation des revenus

Les dividendes reçus sont comptabilisés au compte de résultat lorsqu'ils sont perçus.

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. Valeurs mobilières de placement

a/ Définition

Les titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance sont classés en titres de placement.

b/ Coût d'entrée

Ils sont inscrits à leur prix d'acquisition hors frais d'achat ou éventuels coupons courus.

c/ Évaluation des titres à la clôture

Les parts d'OPCVM sont valorisées au cours de la dernière valeur liquidative publiée.

6. Enregistrement des charges et produits financiers

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

2. NOTES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

2.1. Variation des autres immobilisations financières et autres titres immobilisés

	Valeur à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur à la clôture
Autres titres immobilisés					
Dépréciation					
Valeur nette comptable des autres titres immobilisés					
Prêts	72 741 180		- 48 719 796		24 021 384
Dépréciation					
Valeur nette comptable des prêts	72 741 180		- 48 719 796		24 021 384
Autres					
Dépréciation					
Valeur nette comptable autres					
TOTAL	72 741 180		- 48 719 796		24 021 384

2.2. Variation des valeurs mobilières de placement

	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	à la clôture
Valeur mobilières de placement	45 730 717		- 45 730 717		-
Intérêts courus					
Dépréciation					
Valeur nette comptable	45 730 717		-45 730 717		-

3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1. États des échéances des créances et des dettes

Cadre A		État des créances		Montant net	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances rattachées à des participations							
Prêts				24 021 384	24 021 384		
Autres immos financières							
TOTAL DES CRÉANCES LIÉES À L'ACTIF IMMOBILISÉ				24 021 384	24 021 384	-	
Clients douteux ou litigieux							
Autres créances				1 244 299	1 244 299		
Créances représentatives de titres prêtés							
Personnel et comptes rattachés							
Securité sociale et autres organismes sociaux							
État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée						
	Autres impôts						
	État - divers						
Groupes et associés							
Débiteurs divers							
TOTAL CRÉANCES LIÉES À L'ACTIF CIRCULANT				1 244 299	1 244 299	-	
Charges constatées d'avance				-		-	
TOTAL DES CRÉANCES				25 265 683	25 265 683	-	
Prêts accordés en cours d'exercice							
Remboursements obtenus en cours d'exercice							
Prêts et avances consentis aux associés							
Cadre B	État des dettes			Montant net	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles							
Autres emprunts obligataires							
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine							
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				1 469		1 469	
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés							
Personnel et comptes rattachés							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						
	Taxe sur la valeur ajoutée						
	Obligations cautionnées						
	Autres impôts			8	8		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupes et associés							
Autres dettes				259 256	259 256		
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance							
TOTAL DES DETTES				260 733	259 264	1 469	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice					Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice							

3.2. Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 469
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	8
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	259 256
TOTAL DETTES	260 733

3.3. Produit à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	
Créances rattachées à des TIAP	
Créances rattachées à des autres titres immobilisés	
Prêts	24 021 384
Autres immobilisations financières	
Immobilisations financières	24 021 384
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 244 299
Créances	1 244 299
Disponibilités	1 088 156
Disponibilités	1 088 156
Valeurs mobilières de placement	
Valeurs mobilières de placement	-
TOTAL CRÉANCES	26 353 840

3.4. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	
Charges exceptionnels	
Charges financiers	
TOTAL	-

3.5. Produits constatées d'avance

Produits constatées d'avance	Montant
Produits d'exploitation	
Produits exceptionnels	
Produits financiers	
TOTAL	-

3.6. Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	31.12.2021	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	31.12.2022
Capital social ou individuel	24 040 000						24 040 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							
Écarts de réévaluation							
Réserve légale	2 322 537						2 322 537
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	-						-
Report à nouveau	-6 222 084	3 980 714					-2 241 370
Résultat de l'exercice	3 980 714	1 971 941	-3 980 714				1 971 941
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	24 121 167	5 952 654	-3 980 714	-	-	-	26 093 107

3.7. Composition du capital

	Nombres de titres				Valeur
Libellés	31.12.2021	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	31.12.2022
Actions Ordinaires	2 404 000			2 404 000	10 euros
Actions à dividendes prioritaire					
Parts sociales					

3.8. Postes concernés par les entreprises liées

	31/12/2022
	Montants
Avances et acomptes versés sur immobilisations	
Incorporelles	
Corporelles	
	-
Immobilisations financières	
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Prêts	24 021 384
Autres titres immobilisés	
Autres immobilisations financières	
	24 021 384
Créances	
Fournisseurs : avances et acomptes versés	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Capital souscrit appelé non versé	
	-
Valeurs mobilières de placement	
Valeurs mobilières de placement	
	-
Disponibilités	
Disponibilités	1 088 156
	1 088 156
Dettes financières diverses	
Dettes rattachées à des participations	
Emprunts et dettes financières divers	
Comptes courants financiers	
	-
Clients : avances et acomptes reçus	
Dettes fournisseurs	
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	182 296
	182 296
Produits (à détailler)	
Produits des participations	
Produits des créances	
Intérêts	4 168 566
	4 168 566
Charges (à détailler)	
Intérêts et charges assimilés	1 766 472
	1 766 472

4. AUTRES INFORMATIONS (consolidation)

Les comptes de la sociétés sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

Dénomination sociale	Forme juridique	Au capital de EUR	Ayant son siège social à	R.C.S
BNP PARIBAS	SA	2 468 663 292,00	16 bd des Italiens 75009 PARIS	662 042 449

4.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaires aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes, de l'exercice 2022 s'élèvent à 47.800,00 € toutes taxes comprises, conformément à la lettre de mission approuvée et signée.

Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

Établi en EUR					
Nature des indications	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en EUR)	24 040 000,00	24 040 000,00	24 040 000,00	24 040 000,00	24 040 000,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	2 404 000	2 404 000	2 404 000	2 404 000	2 404 000
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d-1) par conversion d'obligations					
d-2) par exercice de droits de souscription					
II. Résultat de l'exercice (en EUR)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 287 353,26	588 556,00	5 031 033,00	0,00	0,00
b) Résultat avant impôts et charges calculées	5 440 000,77	-285 323,00	4 460 860,02	2 969 886,13	1 184 693,3
c) Impôt sur les bénéfices	-4 319 265,72	-9 542 803,00	-870 599,04	1 010 827,37	803 673,49
d) Participation des salariés dûe au titre de l'exercice					
e) Dotations aux amortissements et provisions					
f) Résultat après impôts et charges calculées	1 116 566,00	-9 967 224,00	3 733 527,87	3 980 713,50	1 971 940,6
g) Résultat distribué au titre de l'exercice	1 057 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III. Résultat par action (en EUR)					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées	0,47	-4,09	1,49	1,66	0,83
b) Résultat après impôts et charges calculées	0,46	-4,15	1,55	1,66	0,82
c) Dividende ordinaire net attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...) (EUR)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

Société anonyme à conseil d'administration au capital social de 24.040.000 euros
Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
433 932 811 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à seize heures et trente minutes, les actionnaires de la Société BNP Paribas Public Sector (S.A) (la "Société") se sont réunis en assemblée générale au 16 rue de Hanovre, 75002 Paris, salle 1269, sur convocation écrite qui leur a été adressée par le Président du Conseil d'administration, conformément au mandat que lui a conféré le Conseil d'administration, le 30 mars 2023.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique FLOXOLI, en qualité de Vice - présidente du Conseil d'administration.

Le Président de séance appelle au bureau en qualité de scrutateurs, les deux membres de l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions, Monsieur Jean-Marc LEVY et Monsieur Alexis LATOUR, représentant respectivement BNP Paribas et ANTIN PARTICIPATION 5.

Le bureau ainsi constitué désigne Madame Valérie VICHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire, ce dernier acceptant expressément lesdites fonctions.

Le Président indique que Monsieur Mehdi BENJELLOUN représentant le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception est présent.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaires aux comptes ;

Handwritten signatures and initials, including 'VB'.

- le rapport du Conseil d'administration ;
- le rapport financier annuel du Conseil d'administration, incorporant le rapport sur le gouvernement d'entreprise ; et
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée.

Le Président, précise que tous les documents dont la loi prescrit la communication ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social ainsi qu'au lieu de la réunion de l'Assemblée, depuis le jour de la convocation. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Puis, elle rappelle l'ordre du jour de la présente Assemblée :

- I. Arrêté des comptes annuels, rapport annuel du Conseil d'administration incorporant le rapport sur le gouvernement d'entreprise ; rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022; et quitus aux administrateurs ;
- II. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022;
- III. Renouvellement de mandats d'administrateurs;
- IV. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'absence de conventions réglementées ; et
- V. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare la discussion générale ouverte.

Aucun actionnaire ne demandant la parole, le Président met alors les résolutions suivantes au vote:

- I. **Arrêté des comptes annuels, rapport financier annuel du Conseil d'administration incorporant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022; et quitus aux administrateurs :**

Le Président indique à l'Assemblée qu'il convient de procéder au vote de la première résolution, après examen du rapport annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, comprenant notamment les comptes annuels (bilan, comptes de résultat, annexe), les rapports des commissaires aux comptes, et également le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport sur le gouvernement d'entreprise à l'assemblée générale. Le Président donne lecture de la première résolution.

PREMIERE RESOLUTION

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport financier annuel du Conseil d'administration incorporant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2022, décide d'approuver les

comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, lesquels font apparaître un bénéfice d'un montant de 1 971 940,63 euros. L'Assemblée Générale approuve également les opérations figurant dans les comptes ou dans les rapports susmentionnés. En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

II. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Le Président indique ensuite qu'il convient de procéder au vote de la deuxième résolution relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont il est donné lecture.

DEUXIEME RESOLUTION

« L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration décide de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2022 et d'affecter le résultat en report à nouveau pour le porter à – 3 123 131,32 euros. »

Bénéfice de l'exercice	1 971 940,63 euros
Report à nouveau antérieur	– 5 095 071,95 euros
Total	– 3 123 131,32 euros
Dotation à la réserve légale	0 euros
Dividende	0 euros
Report à nouveau	– 3 123 131,32 euros
Total	– 3 123 131,32 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

III. Renouvellement de mandats d'administrateurs

Le Président donne lecture de la troisième résolution et la soumet au vote des actionnaires.

TROISIEME RESOLUTION

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide en application de l'article 13 des statuts de BNP Paribas Public Sector (S.A) de renouveler le mandat de Monsieur Alexis Latour. Ce mandat sera reconduit pour une durée de six (6) ans et expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, en 2030. »

Cette résolution est mise au vote et est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

IV. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'absence de conventions réglementées

Le Président donne lecture de la quatrième résolution relative au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, puis la soumet au vote des actionnaires.

QUATRIEME RESOLUTION

« L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport, concernant l'absence de conventions ou d'engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

V. Pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne lecture de la cinquième résolution relative aux pouvoirs.

CINQUIEME RESOLUTION

« L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des membres présents de donner tous pouvoirs à la société « LegalVision » pour effectuer toutes les formalités légales et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Le Président indique que l'ordre du jour est épuisé, et demande aux actionnaires s'ils ont d'autres questions.

Aucune question n'étant posée, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à dix-sept heures en indiquant que le procès-verbal de cette réunion sera dressé par Madame Valérie VICHARD et qu'il sera communiqué avant la prochaine assemblée.



LES SCRUTATEURS



LE SECRETAIRE



LE PRESIDENT



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR (S.A)

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SA

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale
BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SA
1, boulevard Haussmann
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de BNP Paribas Public Sector SA.

En application de la loi, nous vous signalons qu'en raison des délais de mise à disposition de la documentation nécessaire à nos travaux, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Ben Chamek', with a horizontal line underneath.

Ridha Ben Chamek